

# LA LETTRE ÉCONOMIQUE THOMAS VENDÔME INVESTMENT

## HORIZON FRANCE

- ❖ UNE FRANCE POST-BABY BOOMER

## HORIZON EUROPE ET RUSSIE

- ❖ LA RUSSIE, EUROPE, ETATS-UNIS, LES GRANDES INCOMPREHENSIONS

## HORIZON EXTERIEUR

- ❖ LES ÉTATS-UNIS PEUVENT-ILS LONGTEMPS FAIRE MENTIR LES STATISTIQUES ?

## HORIZON FINANCE

- ❖ PARIS PEUT-IL L'EMPORTER SUR NEW YORK ?

## HORIZONS NOUVEAUX

- ❖ Les TIC sont-ils l'avenir de l'emploi ?

## POINTS DE REPERES

- ❖ L'immobilier, valeur refuge ou bulle ?
- ❖ Les statistiques de TVI

## HORIZON FRANCE

### 2050, UNE FRANCE POST-BABY-BOOMER

En prenant en compte les évolutions de ces vingt dernières années, l'INSEE a établi des projections démographiques à 30 ans en retenant dans son scénario un solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 personnes par an, une fécondité stable 1,9 et des gains d'espérance de vie constant. À l'échelle nationale, l'espérance de vie des femmes et des hommes atteindrait respectivement 90,3 ans et 86,8 ans en 2050, contre 85,0 ans et 78,7 ans en 2013.

#### La Corse en tête

En retenant ces hypothèses, en 2050, la France compterait, selon une étude de l'INSEE, 74,0 millions d'habitants, soit 8,2 millions de plus qu'en 2013. D'ici 2050, toutes les régions devraient enregistrer une progression de leur population mais avec des écarts importants. Le nombre d'habitants progressera le plus faiblement en Normandie et dans le Grand Est, moins de 0,1 % par an en moyenne de 2013 à 2050, contre 0,3 % pour l'ensemble de la France. Dans ces deux régions, la population se stabiliserait, puis baisserait à partir de 2040.

Dans certaines régions, en particulier à l'ouest et au sud du pays, la croissance serait au contraire plus soutenue que la moyenne nationale. Entre 2013 et 2050, elle serait d'au moins 0,5 % par an en Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

La forte progression de la population en Corse n'est pas sans conséquence

politique par crainte d'une perte d'identité. Les migrations vers l'Île de Beauté concernent tant des Corses d'origine qui sont allés étudier et travailler sur le continent que d'halogènes décidant de s'y installer pour leur retraite ou pour y travailler.

En 2050, le classement des régions selon la population pourrait être modifié : la Bretagne pourrait dépasser la Normandie quand l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine auraient plus d'habitants que les Hauts-de-France. En revanche, pour les deux premières régions conforteraient leur position. L'Île-de-France devrait compter 13,2 millions d'habitants (12,0 millions en 2013) et la région Auvergne-Rhône-Alpes 9,5 millions (7,8 millions en 2013). L'évolution démographique serait nettement plus contrastée dans les départements d'outre-mer (DOM). En Guyane et à Mayotte, la croissance serait élevée, soutenue par la fécondité. En revanche, en Guadeloupe et en Martinique, la population baisserait fortement, tandis que La Réunion serait dans une situation intermédiaire.

D'ici 2050, le solde naturel, (différence entre naissances et décès) deviendrait négatif pour la très grande majorité des régions françaises. Seules quatre régions conserveraient un solde positif : les Pays de la Loire et en Auvergne-Rhône-Alpes, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France

En Corse et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne et en Occitanie, l'excédent migratoire serait important et

compenserait largement le solde naturel déficitaire.

### **Plus de 20 millions de plus de 65 ans en 2050**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2050, la France compterait plus de 20 millions de personnes de 65 ans ou plus, soit 8,6 millions de plus qu'en 2013. Cette population senior augmenterait nettement plus que l'ensemble de la population : + 1,5 % en moyenne par an entre 2013 et 2050, contre + 0,3 %.

Les régions les plus concernées par le vieillissement sont la Corse, les Pays de la Loire, la Bretagne, l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France et les DOM. Cette forte hausse des seniors concernerait également les régions où la population augmenterait peu comme le Grand Est et la Normandie (+ 1,4 % par an en moyenne).

La progression du nombre de seniors serait moins importante en Bourgogne-Franche-Comté, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Centre-Val de Loire (entre + 1,2 % et + 1,3 % par an).

Ce vieillissement généralisé est la conséquence de la montée en âge des générations du baby-boom. L'accroissement sera particulièrement rapide de 2017 à 2030, le pic de naissances ayant été atteint en 1964. La hausse de la population des seniors passerait progressivement de + 2,5 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2020 à + 0,6 % entre 2040 et 2050.

Si l'Île-de-France accueille de nombreux étudiants et jeunes actifs, son solde migratoire est négatif pour les plus de 65 ans. Beaucoup de seniors quittent la région pour d'autres régions ou pour l'étranger. Entre 2013

et 2050, les mouvements migratoires conduiraient l'Île-de-France à perdre, en moyenne, 23 200 seniors chaque année. Le déficit migratoire des seniors resterait également important dans les Hauts-de-France, le Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes. À l'inverse, deux régions littorales profiteraient de cette migration des seniors : la Bretagne et la Corse. Ainsi, la Bretagne accueillerait en moyenne près de 2 300 seniors en plus par an *via* les migrations. Les régions Occitanie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine seraient dans une configuration analogue, avec un excédent relatif toutefois moins élevé.

### **La marche inexorable du vieillissement diffère selon les départements**

En France, la proportion de seniors atteindrait 27,2 % en 2050, soit une hausse de 9,7 points par rapport à 2013. Les régions qui « vieilliraient » le plus, au sens de cette proportion, ne sont pas nécessairement celles où le nombre de seniors croîtrait le plus fortement. En effet, la proportion de seniors reste stable quand le reste de la population augmente au même rythme. Ainsi, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie seraient caractérisées par un moindre vieillissement alors même que la hausse de la population des seniors serait soutenue. La proportion de seniors augmenterait moins qu'à l'échelle nationale : de + 8,1 points en Auvergne-Rhône-Alpes à + 9,2 points en Occitanie. À l'opposé, les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Normandie connaîtraient un vieillissement plus prononcé qu'ailleurs. La part de seniors augmenterait de plus de 10 points à l'horizon 2050. Ce vieillissement plus important s'expliquerait par une baisse

du reste de la population quand bien même la hausse de la population des seniors serait parmi les plus faibles du pays. Enfin, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et, de manière encore plus marquée, en Corse, le vieillissement plus élevé que la moyenne serait dû à une augmentation de la population des seniors particulièrement soutenue.

### **Au sein des seniors, les plus 75 ans, un segment en forte croissance**

La France compterait 12,1 millions de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2050, soit 16,4 % de la population, contre 9,0 % en 2013. Quelle que soit la région, la hausse serait plus soutenue que pour les personnes de 65 ans ou plus. Elle pourrait dépasser 2 % par an en Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Corse. Dans le Centre-Val de Loire et en Bourgogne-Franche-Comté, où la hausse serait la moins prononcée, elle atteindrait 1,7 % par an. En 2050, la proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus serait supérieure à 18,0 % dans la moitié des régions métropolitaines, avec un maximum de 21,5 % en Corse.

### **Les 20–64 ans représenteraient seulement un habitant sur deux en 2050**

En France, le nombre de personnes de 20 à 64 ans, soit l'essentiel de la population en âge d'être active, baisserait de 588 000 personnes entre 2013 et 2050. À cet horizon, elles représenteraient seulement la moitié de la population, soit une diminution de 7,3 points par rapport à 2013. Les régions où cette population baisserait correspondent globalement aux régions les moins dynamiques

démographiquement. En particulier, le recul serait assez fort dans le Grand Est et en Normandie. Même dans les régions où la population d'âge actif augmenterait, le poids relatif de cette population baisserait en raison de la forte hausse du nombre de seniors.

### **Une relative stabilité du nombre de jeunes de moins de 20 ans**

En 2050, la France compterait seulement 265 000 jeunes de plus qu'en 2013. Les moins de 20 ans représenteraient alors 22,3 % de la population, soit 2,3 points de moins qu'en 2013. Cette baisse concernerait toutes les régions. Comme pour les 20–64 ans, les régions à croissance lente comme les Hauts-de-France, le Grand Est ou la Normandie seraient les plus concernées par la baisse de la part des jeunes, inversement aux régions plus dynamiques démographiquement comme les Pays de la Loire, l'Occitanie ou l'Auvergne-Rhône-Alpes.

En raison de ces écarts entre les différentes tranches d'âge, le rapport entre population âgée et population jeune progresserait fortement d'ici à 2050. À l'échelle nationale, il s'établirait en 2050 à 122 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. En 2013, ce ratio était de 71 seniors pour 100 jeunes. Outre la Guadeloupe et en la Martinique, le ratio seniors/jeunes s'accroîtrait particulièrement dans certaines régions métropolitaines, en particulier en Corse et, dans une moindre mesure, en Bretagne, régions où la population des seniors augmenterait fortement. La hausse du ratio serait également soutenue en Normandie, du fait de la forte baisse de la population jeune. À l'inverse, le ratio augmenterait nettement moins

qu'ailleurs en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cette dernière, cette moindre hausse reposerait sur un accroissement important de la population jeune. Quelle que soit la région, la hausse du ratio serait surtout marquée jusqu'au début des années 2030. Elle serait moins prononcée au-delà, compte tenu de la fin progressive des effets du baby-boom.

### **Le vieillissement de la population dans les DOM**

L'évolution démographique à venir serait très différente d'un DOM à l'autre. La croissance de la population serait particulièrement vigoureuse en Guyane et à Mayotte, portée par le solde naturel. Ces deux territoires ont une fécondité très élevée : plus de 3,5 enfants par femme contre 2,0 en métropole. Les habitants y sont, de ce fait, particulièrement jeunes. La Guyane compte par exemple 43 % de jeunes de moins de 20 ans en 2013, contre moins de 5 % de seniors de 65 ans ou plus (respectivement 24,4 % et 17,7 % en France métropolitaine). En dépit d'un fort accroissement de la population senior dans les années à venir, la population demeurerait bien plus jeune qu'en France métropolitaine. Ainsi, en 2050, la Guyane et Mayotte compteraient

respectivement 45 et 20 seniors pour 100 jeunes (respectivement 122 seniors pour 100 jeunes en métropole).

En Guadeloupe et en Martinique, la population baisserait d'ici à 2050. Dans ces deux régions, le déficit migratoire serait important. Par ailleurs, le solde naturel deviendrait, comme dans la plupart des régions métropolitaines, négatif dans les années à venir. Le vieillissement de la population serait en outre très nettement accentué sur ces deux territoires, du fait à la fois d'une baisse marquée de la population de moins de 65 ans et d'une hausse conséquente de la population des seniors. Quand la Guadeloupe et la Martinique comptent, en 2013, 54 et 66 seniors pour 100 jeunes, ces proportions passeraient respectivement à 197 et 251 en 2050.

Enfin, la Réunion serait dans une situation intermédiaire : la croissance démographique serait faible à l'horizon 2050 ; le solde naturel, relativement dynamique, serait atténué par un déficit migratoire. Le vieillissement serait moins prononcé qu'en Guadeloupe et en Martinique. La Réunion compterait ainsi 82 seniors pour 100 jeunes en 2050 contre 29 en 2013.

## **HORIZON EUROPE-RUSSIE**

### **RUSSIE, EUROPE, ÉTATS-UNIS, LES GRANDES INCOMPREHENSIONS**

La Russie et les pays membres de l'Union européenne entretiennent des rapports anciens. La Russie a toujours été un acteur important de l'histoire du continent. Malgré quelques tentations russes de regarder vers l'Est, la Russie est un pays européen.

La crise ukrainienne a abouti à la mise en sommeil de nombreux accords liant les deux zones économiques. Avant la crise ukrainienne, les relations économiques entre la Russie et l'Union européenne étaient en forte



croissance. Si la Russie n'était que le quatrième partenaire de l'Union (6 % des échanges en 2015), cette dernière était son premier partenaire (44,8 %). L'Union européenne devançait nettement la Chine (30,7 %). Au sein de l'Union, l'Allemagne était de loin le premier partenaire avec des échanges portant sur 49 milliards d'euros. La France arrivait au 6<sup>e</sup> rang avec 11 milliards d'euros.

Les exportations russes vers l'Union étaient constituées à 68 % pétrole, de gaz et de charbon. Les pays de l'Union exportent vers la Russie des machines-outils (22 %), des équipements mécaniques (22 %), des véhicules (10 %), de l'équipement électronique et électrique (9,3 %), des médicaments (8,1 %) et des produits agro-alimentaires (7,3 %).

La crise ukrainienne a abouti à la mise en place de sanctions croisées entre la Russie et l'Union européenne. Les chefs d'État et de Gouvernement ont décidé, le 6 mars 2014, de mettre en place des mesures restrictives graduées à l'encontre de la Russie.

Dans le cadre de la phase 1, les négociations sur la délivrance des visas et celles sur le nouvel accord global UE/Russie furent suspendues. Il a été également décidé que la Russie ne participerait plus au G8. Les sommets Russie / UE sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, l'examen de la demande d'adhésion de la Russie à l'OCDE et à l'Agence Internationale de l'Energie est différé.

Dans le cadre de la phase 2, des sanctions à l'encontre de personnes et de structures pouvant tirer profit de l'occupation du territoire ukrainien ont été prises (retrait de visas, gel des avoirs). Ces mesures concernent 146

personnes et 37 entreprises ou organismes.

Dans le cadre de la phase 3, depuis l'été 2014, des sanctions économiques sectorielles ont été instituées. L'accès aux marchés de capitaux européens ont été interdits à plusieurs institutions et entreprises russes. Cinq banques d'État, trois organismes liés à la défense et trois entreprises pétrolières sont ainsi concernés. Un embargo sur le commerce des armes a été décidé. Les exportations de biens pouvant être utilisés à titre militaire sont également proscrites. Les exportations de technologies sensibles dans le domaine de l'énergie, à l'exception du gaz, sont interdites. La durée de ces mesures est de 6 mois reconductible. Depuis 2014, elles l'ont toujours été.

En plus de ces mesures visant la Russie, des restrictions commerciales concernant spécifiquement la Crimée ont été prises. Les importations en provenance de la Crimée et de Sébastopol sont interdites ainsi que les investissements liés aux infrastructures. Les députés de Crimée ne peuvent pas se rendre en Europe.

En rétorsion, la Russie impose des sanctions à l'encontre de l'Union européenne, le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Norvège. Elles concernent les importations de produits agricoles et de matières premières.

Le maintien ou la levée des sanctions internationales à l'encontre de la Russie dépend de l'application des accords de Minsk en date du 12 février 2015 qui visent tant à restaurer l'intégralité du territoire ukrainien, qu'à assurer la paix et à permettre un fonctionnement normal des institutions.

L'économie russe a été confrontée à un double choc économique, celui généré par la baisse des cours du pétrole et celui lié aux sanctions. Pour ces dernières, les mesures relatives au financement ont été les plus durement ressenties. Avant la crise, plus de 75 % des investissements directs étrangers et des prêts aux entreprises russes provenaient de l'Union européenne. Depuis 2014, 60 % du secteur bancaire russe est privé de d'accès aux marchés de capitaux occidentaux. Les restrictions commerciales auraient amputé le PIB russe de 1 à 2 %.

Pour l'Union européenne, la chute des exportations vers la Russie a été, en 2014, de 11 %. Cette contraction n'est pas intégralement imputable aux sanctions. La récession provoquée par la chute du pétrole et la crise de change a également contribué à la diminution des importations. Néanmoins, près de la moitié des exportations européennes de produits agroalimentaires (43 %) a été visée par l'embargo. C'est une perte de 5,1 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour la filière. L'Allemagne, les Pays-Bas et la France ont été les plus pénalisés par l'embargo.

L'Europe a décidé de renouveler pour six mois supplémentaires les sanctions qui seront applicables jusqu'au 31 décembre 2017. Aux États-Unis, si le Président Donald Trump était disposé à atténuer les embargos, le Sénat a adopté, le 15 juin dernier, un projet de loi plus contraignant. Ce projet de loi prévoit d'étendre les sanctions existantes aux entreprises publiques des secteurs minier, métallurgique, des transports ferroviaire et maritime ainsi que des pipelines. De plus, il vise à réduire la durée de financement des banques et des entreprises pétrolières

russes à respectivement 14 et 30 jours contre 90 jours actuellement. Des mesures visant à limiter les acquisitions russes aux États-Unis ont été prévues. L'assouplissement des sanctions nécessitera, au préalable, l'accord des deux tiers des membres de la Chambre des représentants et du Sénat quand aujourd'hui, le Président, seul, détient ce pouvoir. Pour être applicable, le projet de loi doit être adopté par la Chambre des représentants et être ratifié par le Président américain.

La situation en Ukraine apparaît bloquée. Les accords de Minsk sont difficilement applicables en l'état. La Russie se satisfait du blocage actuel considérant que l'Ukraine est durablement affaiblie et que son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN n'est plus d'actualité. En cas de règlement du dossier, Moscou craint que le gouvernement ukrainien se précipite à Bruxelles pour adhérer aux deux organisations. Néanmoins, la Russie a besoin d'accéder à des sources de financement extérieures pour se moderniser, réaliser des infrastructures et mettre à niveau son secteur énergétique. Les importations de biens d'équipement sont nécessaires pour maintenir la production du secteur pétrolier et gazier qui constitue sa principale source de devises. Un accord serait également bienvenu avant la tenue de la Coupe du Monde de football prévue en 2018.

Le gel du dossier ukrainien est préoccupant. Il crée un abcès de fixation sur le flanc Est de l'Union européenne avec des tensions au sein des Pays Baltes et en Pologne. Par ailleurs, il pénalise les entreprises européennes présentes en Russie.

## HORIZONS EXTERIEURS

### LES ÉTATS-UNIS PEUVENT-ILS LONGTEMPS FAIRE MENTIR LES STATISTIQUES ?

La situation de l'économie américaine, en cette fin de premier semestre, est difficile à décrypter. Plusieurs indicateurs soulignent qu'elle l'économie américaine est loin d'un haut de cycle. Même si les prix sont en hausse, le marché de l'immobilier n'a pas encore complètement digéré la crise de 2008. Le nombre de logements neufs mis en vente reste très en-deçà de son niveau d'avant crise. Les salaires et les prix malgré la situation de plein emploi ne progressent que faiblement. Les taux monétaires restent en territoire négatif ; la courbe des taux est relativement pentue. Le taux d'activité demeure faible, de nombreux Américains étant encore découragés de chercher du travail.

La croissance n'a pas réellement rebondi ces dernières années ; elle n'a pas permis de compenser le manque à gagner lié à la crise. Le retard de croissance est évalué à près de 6 points de PIB.

Mais, d'autres signes semblent prouver que les États-Unis, après plus de six ans de croissance, se rapprochent voire auraient déjà franchi un point de retournement de croissance. Le taux de chômage est de 4,3 %. Les entreprises souffrent d'une érosion de leurs marges et, en contrepartie, l'endettement des entreprises est en

forte hausse. Le crédit à la consommation atteint des sommets en raison d'une forte augmentation des achats d'automobile. Néanmoins, la dette des ménages, hors logement, représente moins de 20 % du passif financier du secteur privé, soit un taux modeste au regard des errements passés. La dette étudiante constitue également une menace même si elle ne doit pas être exagérée. Entre les premiers trimestres de 2010 et de 2017, l'encours de prêts s'est accru de 338 % contribuant pour 66 % à la croissance du crédit à la consommation. Le risque financier est réduit car ce sont des structures fédérales plutôt bien notées qui sont à l'origine de ces prêts.

L'économie américaine est devenue dépendante de la production de pétrole et de gaz de schiste. Cette dépendance pourrait masquer les évolutions de fond de l'activité. Depuis 2010, trois secteurs générant à eux seuls la moitié des dépenses en capital fixe des entreprises ont largement eu recours aux marchés : l'énergie (exploration et production d'hydrocarbures non conventionnels), les services de distribution et les infrastructures. L'augmentation des prix du baril de pétrole au cours du premier trimestre a eu un effet positif sur l'investissement. En revanche, la rechute de ces dernières semaines



pourrait avoir un effet inverse même s'il apparaît que le seuil de rentabilité des gisements de pétrole de schiste s'est abaissé nettement en-deçà de 60 dollars le baril.

La hausse des taux d'intérêt, combinée au maintien d'un faible prix du pétrole, pourrait modifier les anticipations des acteurs économiques qui prendraient d'avantage en compte les signaux de fin de cycle.

## HORIZON FINANCE

### PARIS PEUT-IL L'EMPORTER SUR FRANCFORT ?

Avec le Brexit, la question du transfert de certaines activités financières actuellement logées à Londres vers le continent a été posée. Paris, Francfort, Dublin Luxembourg voire Bruxelles se positionnent pour suppléer le cas échéant la City. Évidemment, tout dépend des négociations et des politiques qui seront mises en œuvre en Europe et au sein des différents États européens. Les activités financières peuvent, en effet, migrer en zone euro ou se déplacer bien plus loin, à New-York ou à Singapour, ou tout simplement rester à Londres.

#### **Est-ce que dans ce match rempli d'incertitudes, Paris peut l'emporter et redevenir une place financière de premier plan ?**

La France bénéficie d'un fort secteur financier qui représente de 4 à 5 % de la valeur ajoutée nationale, comparable en poids à celui de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Espagne. Les banques et les compagnies d'assurances françaises sont reconnues pour leur solidité. Plus de 750 000 personnes travaillent en France pour le secteur financier. Au Royaume-Uni, le secteur financier représente plus de 7 % du PIB et emploie plus d'un million de personnes dont plus de 50 % sont concentrées

sur Londres. Ce phénomène de concentration se retrouve à Paris qui emploie 40 % du personnel du secteur financier.

Cinq établissements financiers français comptent parmi les quinze premières banques européennes, soit le même nombre que pour le Royaume-Uni. Francfort ne compte qu'une seule banque figurant dans ce classement.

Paris occupe des places plus honorables sur les différents segments du secteur financier. Ainsi, elle est en deuxième position, derrière Londres, pour les marchés de gré à gré. En Europe, elle se situe au deuxième rang (derrière Londres) pour le montant des actifs sous gestion et au troisième pour la domiciliation de fonds (derrière le Luxembourg et Dublin). Malgré tout, la place de Paris est trop franco-française. Elle n'arrive qu'à capter marginalement des flux de capitaux internationaux. En outre, depuis une dizaine d'années, le secteur financier constate des sorties d'actifs au profit du Luxembourg. Ainsi, la France n'a capté que 4 milliards d'euros de primes d'assurances en provenance de l'étranger quand ce montant atteint 20 milliards d'euros au Luxembourg. Les assureurs français installés au Luxembourg auraient encaissé, en

2015, pour 7 milliards d'euros de primes quand le marché domestique de ce pays ne pèse que 1,3 milliard d'euros.

En ce qui concerne l'assurance, Paris compte quatre représentants parmi les vingt premiers groupes européens dont le premier assureur mondial. La France est le deuxième marché de l'assurance en Europe derrière celui du Royaume-Uni. Si l'Allemagne dispose également de grands groupes, ceux-ci n'ont pas installé leur siège à Francfort (Munich et Hanovre).

Paris apparaît, en revanche, un peu à la traîne pour les FinTech. En la matière, la capitale est devancée par Londres, Francfort et Dublin. Néanmoins, les montants investis sont en forte augmentation, +750 % en 2015. Trois FinTech françaises figurent parmi les 100 premières mondiales. La France est, en revanche, bien représentée sur le marché du financement participatif.

La France peut s'appuyer sur des structures d'enseignement réputées pour la finance. Chaque année, plus de 8000 étudiants sont formés pour les métiers du front-office et 18 000 pour les métiers du middle et back-office. Notre pays dispose d'une filière mathématique parmi les meilleures du monde dont les diplômés se dirigent en partie vers le secteur financier. En 2016, 5 écoles françaises figurent parmi les 10 premières au sein du classement mondial des masters de finances. Les entreprises étrangères font appel à de nombreux étudiants français avant même leur arrivée sur le marché du travail, preuve du bon niveau des formations délivrées.

Paris peut également mettre en avant un marché de l'immobilier de bureaux dynamique et de qualité. Il s'élève à plus de 1,950 million de mètres carrés contre 470 000 à Francfort.

Paris a l'avantage d'abriter 29 sièges de sociétés comptant parmi les 500 plus importantes à l'échelle mondiale ce qui la place au 1<sup>er</sup> rang européen et au 3<sup>e</sup> rang mondial derrière Tokyo et Pékin. Francfort est pénalisée par la dissémination des sièges sociaux dans les grandes villes allemandes (Berlin, Munich, Stuttgart, etc.).

Le caractère centralisé de la France peut être un atout en ce qui concerne la supervision. Le rôle de l'ACPR et de la Banque de France est reconnu quand, en Allemagne, la structure fédérale est une source de complexité. Le Ministère des Finances depuis le milieu des années 80 joue plutôt un rôle positif pour le développement du secteur financier en dehors de la problématique du niveau des prélèvements obligatoires.

Parmi les autres atouts dont dispose Paris figurent la présence de deux grands aéroports internationaux, Charles de Gaulle et Orly, ainsi que d'infrastructures ferroviaires et routières de qualité.

Paris dispose d'avantages certains. En ce qui concerne les faiblesses, elles sont connues et sont liées aux prélèvements, au code du travail et à la surréglementation.

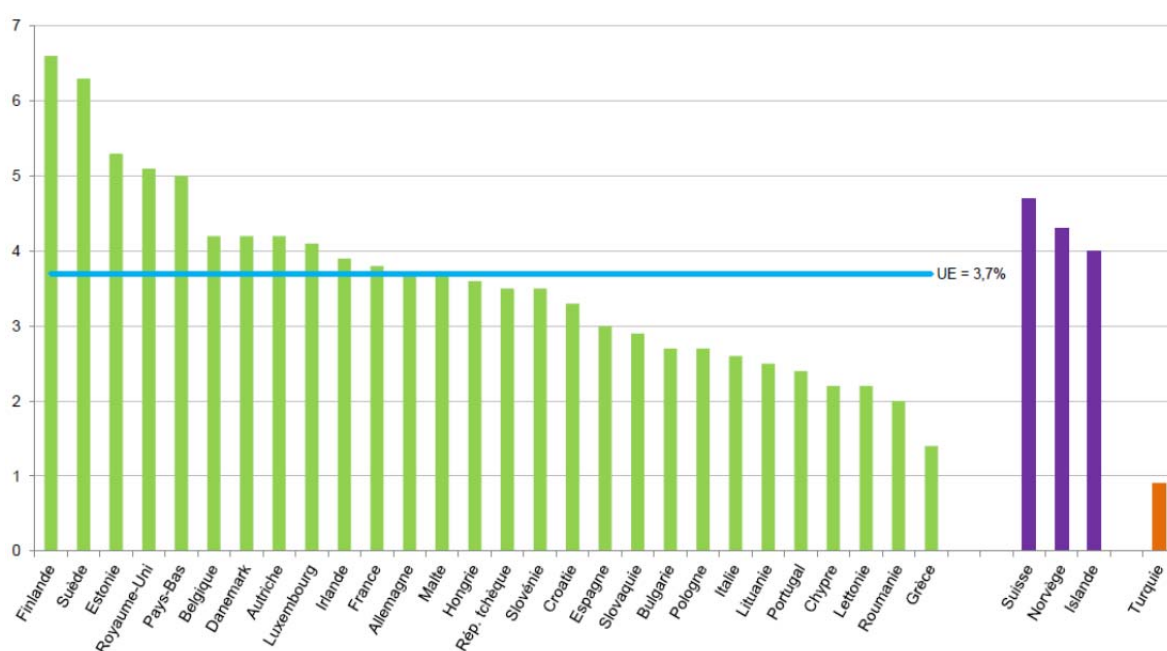
## HORIZONS NOUVEAUX

### LES TIC SONT-ILS L'AVENIR DE L'EMPLOI ?

En 2016, 8,2 millions de personnes étaient employées au sein de l'Union européenne (UE) en tant que spécialistes des technologies de l'information et de la communication

(TIC). Ils occupent 3,7 % des emplois. L'Europe rattrape progressivement son retard sur les États-Unis, pays dans lequel ce secteur crée moins d'emplois qu'auparavant.

#### Proportion de spécialistes des TIC, 2016 - (en % de l'emploi total)



Du fait de leur poids démographique, en 2016, trois États totalisaient, au sein de l'Union, la moitié de l'ensemble des spécialistes des TIC : le Royaume-Uni (1,6 million de personnes), l'Allemagne (1,5 million) et la France (1,0 million). En termes relatifs, les pays d'Europe du Nord et le Royaume-Uni arrivent en tête. Les emplois dans les TIC représentent 6,6 % des emplois en Finlande, 6,3 % en Suède, 6,5 % en Estonie et 5,1 % au Royaume-Uni. À l'autre extrémité, la Grèce (1,4 %) affichait la proportion la plus faible, suivie de la Roumanie (2,0 %), de Chypre et de la Lettonie (2,2 % chacun). En France, ce secteur emploie 3,8 % des actifs. Par rapport à

2011, le nombre absolu de spécialistes des TIC, tout comme leur part dans l'emploi total, ont augmenté dans la quasi-totalité des États membres, notamment en Estonie, en France, en Allemagne, au Portugal, en Finlande, en Bulgarie, en Croatie et en Hongrie. À l'échelle de l'UE, le nombre de spécialistes des TIC a progressé de 1,8 million de personnes entre 2011 et 2016 et leur part dans l'emploi total est passée de 3,0 % à 3,7 %. En France, le poids des emplois spécialisés dans les TIC est passé de 2,5 à 3,8 %.

#### Les TIC, un secteur jeune

En 2016, plus d'1 spécialiste des TIC sur 3 (36,3 %) dans l'Union était âgé de moins de 35 ans. Parmi les États membres, la majorité des spécialistes des TIC employés avait moins de 35 ans à Malte (63,1%), en Lettonie (54,1%) et en Pologne (53,6%). En revanche, les personnes de moins de 35 ans représentaient moins d'un tiers de l'ensemble des spécialistes des TIC employés en Italie (24,5 %) ainsi que dans les trois États membres nordiques: Finlande (28,6 %), Suède (30,0 %) et Danemark (30,4 %).

### **Les TIC, des métiers encore trop masculins**

Les femmes restent sous-représentées parmi les spécialistes des TIC dans tous les États membres de l'Union, 83,3 % des spécialistes des TIC employés dans l'Union étaient des hommes. Les parts les plus importantes d'hommes parmi les spécialistes des TIC ont été observées en Slovaquie (90,8 %), en République tchèque (88,8 %) et à Malte (88,3 %) tandis que la Bulgarie (69,8 %), la Roumanie (73,7 %), la Lettonie et la Lituanie (75,2 % chacune) ont enregistré les pourcentages les plus faibles. En France, 81,9 % des spécialistes des TIC sont des hommes.

### **Les TIC, une chasse-gardée des diplômés**

Dans l'Union, en 2016, 6 spécialistes des TIC sur 10 (61,8 %) étaient diplômés de l'enseignement supérieur.

#### **Proportion des entreprises ayant eu des difficultés à pourvoir des postes vacants de spécialistes des TIC, 2016**

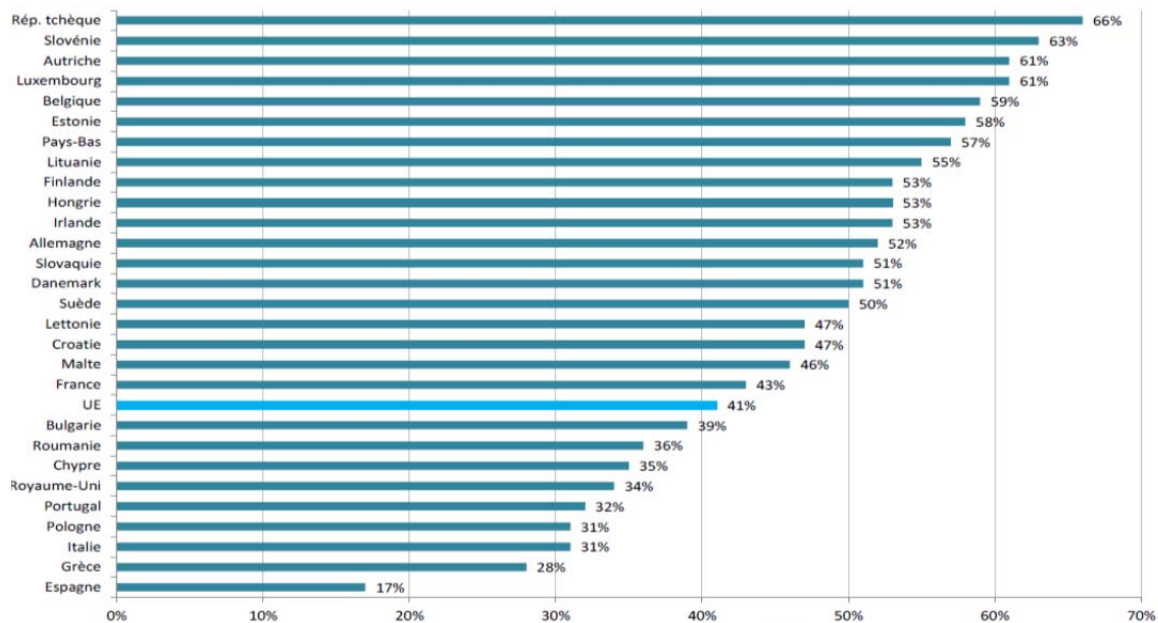
Les plus fortes proportions ont été enregistrées en Irlande (82,4 %) ainsi qu'en Lituanie (80,7 %), devant l'Espagne (79,1 %) et, la France (78,4 %). À l'opposé, les parts les plus faibles de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi les spécialistes des TIC ont été relevées en Italie (32,8 %), suivies de l'Allemagne (49,6 %) et du Portugal (51,2 %).

Ces chiffres d'Eurostat corroborent ceux d'une étude réalisée par le cabinet Roland Berger en 2016. En France, 81 % des créateurs de start-up sont des hommes. Dans 60 % des cas, ils ont entre 25 et 34 ans et 46 % sont diplômés d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs.

### **Des difficultés à recruter des spécialistes des TIC**

Au sein de l'Union, 41 % des entreprises qui ont recruté ou essayé de recruter des spécialistes des TIC ont déclaré avoir eu des difficultés à pourvoir les postes vacants. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en République tchèque.

Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en République tchèque (66 % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter des spécialistes des TIC), suivie de la Slovénie (63 %), du Luxembourg et de l'Autriche (61 % chacun). À l'inverse, cette proportion était la plus faible en Espagne (17 %), en Grèce (28 %) et en Pologne.



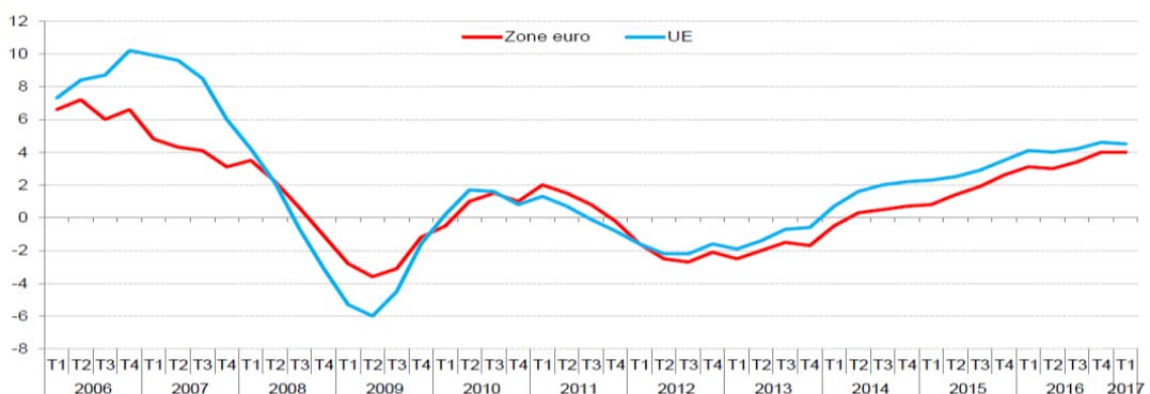
## POINTS DE REPERE

### L'immobilier, valeur refuge ou bulle ?

Le prix des logements, tel que mesuré par l'indice des prix des logements, a augmenté de 4,0% dans la zone euro et de 4,5% dans l'UE au premier trimestre 2017 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ces données proviennent d'Eurostat,

l'office statistique de l'Union européenne. Par rapport au quatrième trimestre 2016, les prix des logements ont progressé de 0,4% dans la zone euro et de 0,7% dans l'UE au premier trimestre 2017.

**Prix des logements**  
taux de variation annuel pour la zone euro et l'UE (%)



Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, les plus fortes augmentations annuelles du prix

des logements au premier trimestre 2017 ont été enregistrées en République tchèque (+12,8 %), en



Lituanie (+10,2%) ainsi qu'en Lettonie (+10,1 %), tandis que les prix ont

diminué en Croatie (-0,4 %) et en Italie (-0,1 %).



## Les statistiques de TVI?

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
<b>PIB Mds d'euros 2016</b>	<b>2 225</b>	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
<b>Croissance du PIB sur un an en % (mars 2017)</b>	<b>0,8</b>	1,8	1,0	3,0	1,7	2,1
<b>Inflation en % - avril 2017</b>	<b>1,4</b>	2,0	2,0	2,6	1,9	2,7
<b>Taux de chômage en % - avril 2017</b>	<b>9,5</b>	3,9	11,1	17,8	9,3	4,4
<b>Dépenses publiques en % du PIB 2016</b>	<b>56,5</b>	44,3	49,4	42,7	47,9	42,3
<b>Solde public en % du PIB 2016</b>	<b>-3,3</b>	+0,6	-2,3	-4,7	-1,7	-3,4
<b>Dettes publiques en % du PIB 2016</b>	<b>96,4</b>	68,2	132,8	99,7	91,5	84,8
<b>Balance des paiements courants en % du PIB mars 2017</b>	<b>-1,2</b>	8,4	2,5	2,1	3,4	-4,4
<b>Échanges de biens en % du PIB – fév. 2017</b>	<b>-2,5</b>	7,9	2,9	-1,8	2,4	-8,4
<b>Parts de marché à l'exportation en % 2017</b>	<b>3,0</b>	8,0	2,7	1,7	25,3	2,4
<b>variation depuis 1999 en %</b>	<b>-49,5</b>	-20,8	-39,7	-17,1	-26,7	-52,5

Sources : Eurostat – Insee

**Cette lettre mensuelle est réalisée par Thomas Vendôme Investments. Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation de la part de TVI.**

**Thomas Vendôme Investment** est une société créée à Paris en 2013 indépendante spécialisée dans la levée de fonds et le conseil stratégique en entreprises. Elle est dirigée par Jean-Pierre Thomas.

**Contact :**

Marc-Antoine Dumont

Tel : + 33 1 83 79 96 38

Mail : [Marc-antoine.dumont@vendome-investment.com](mailto:Marc-antoine.dumont@vendome-investment.com)